



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique de la sante

Question écrite n° 5608

### Texte de la question

M. Dominique Bussereau attire l'attention de M. le ministre de l'education nationale sur l'interet pedagogique des publications fournies par les organismes saniatires reconnus d'utilite publique par les pouvoirs publics. Un maximum d'information sur les grands problemes de sante tels que la tuberculose devrait etre donnee aux eleves. C'est pourquoi il lui demande si l'interdiction faite aux rectorats de financer les achats faits par des organismes exterieurs ne pourrait pas etre amenee afin que les groupes reconnus d'utilite publique puissent beneficier du financement public lorsque les achats en cause sont destines aux centres de documentation scolaires.

### Texte de la réponse

En matiere de sante publique, le ministere de l'education nationale poursuit depuis plusieurs annees une politique active d'information et de sensibilisation des eleves. il importe, en effet, d'informer les jeunes sur les problemes de sante actuels, en vue de les aider a adopter des comportements responsables vis-a-vis d'eux-memes et des autres. C'est ainsi que de nombreuses actions d'education a la sante ont ete mises en place dans les etablissements d'enseignement, qu'il s'agisse de la lutte contre les grands fleaux tels que le SIDA, les maladies sexuellement transmissibles, la toxicomanie ou de l'amelioration de l'hygiene et de la securite. A l'occasion de ces actions, des documents d'information ont ete concus et diffuses par les equipes educatives et les services charges de la promotion de la sante des eleves. Une large diffusion des documents pedagogiques produits par les partenaires associatifs de l'ecole est, en outre, assuree au sein des etablissements scolaires, des lors que les objectifs et le contenu de ceux-ci sont en coherence avec les orientations retenues par le ministere de l'education nationale dans le domaine de la sante des eleves. Enfin, c'est a l'echelon de l'etablissement du second degre que les achats de documents ayant trait a la sante sont assures, a partir des credits inscrits au budget de l'etablissement a la rubrique de la documentation, le niveau rectoral ayant pour responsabilite d'affirmer les orientations academiques en la matiere.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bussereau Dominique](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5608

**Rubrique :** Sante publique

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 13 septembre 1993, page 2876

**Réponse publiée le :** 4 avril 1994, page 1668